

Demande de dérogation mineure

Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 5 octobre 2026 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

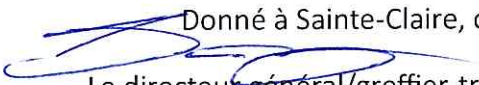
Nature et effets :

Rendre réputé comme conforme la marge de recul avant de l'agrandissement projeté d'un bâtiment agricole à 5,58 mètres au lieu de 16 mètres, et ce, tel que prescrit selon la grille des spécifications de la zone 102-A et de l'article 44 au sens du *règlement de zonage n° 2022-720*.

Identification du site concerné : 5, rang Saint-André, zone 102-A.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2026.

Donné à Sainte-Claire, ce 14^e jour de septembre 2026.



Le directeur général/greffier-trésorier par intérim
Simon Roy, DMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 2025-765 et sur le babillard du bureau municipal sis au 135, rue Principal, le 14^e jour de septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour de septembre 2026.



Le directeur général/greffier-trésorier par intérim
Simon Roy